

Image not found or type unknown



Commission administratives paritaire

Par **CALIMERO_old**, le **10/11/2007** à **23:50**

je suis agent titulaire d'une collectivité locale rpeut on contester la decision d'une C.A.P
surtout si la notation admistrative des agents au sein de cette mairie n'est pas en vigueur !!!!!
rn J ai été proposé mais pas nommé sur quels critères peuvent ils me juger puisque la
notation n'existe pas !!!!!rnpuis je contester cet etat de fait devant le tribunal administratif !!!!!